



**FéWaSSM** A.S.B.L.

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL

Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies

N° d'entreprise : 0680.919.907

Courriel : [fewassm@gmail.com](mailto:fewassm@gmail.com) Site internet : [www.fewassm.be](http://www.fewassm.be)

### **PV du CA du 23/11/2021**

**Présents** : Benoit Van Tichelen, Francis Pitz, Geoffrey Blaffart, Teresa Marchica, Hélène Leclef, Isabelle Cammarata, Anne Semaille, Espérance Delvaux

**Excusés** : Catherine Dunglehoff (ok procuration), Michaël Demelenne, Sophie Meunier et Isabelle Linkens (ok procuration)

Commenté [VTB1]: Isabelle avait une procuration

L'ordre du jour est le suivant :

#### **1. Approbation du PV du 26/10/2021**

OK

#### **2. Accueil d'un nouvel administrateur :**

Nous souhaitons la bienvenue à Hélène Leclef et présentation :

Elle arrive au CA par la représentation de la CEC

Elle travaille au SSM Courcelles. Psychologue de formation. DA et garde une pratique psy.

A rejoint la CEC.

#### **3. Retour des commissions**

Tour de table

##### **CEC :**

- Représentant issu de la CEC
- Articulation avec le Crésam. *Les questions posées* :  
Comment travailler avec eux leur apport en Soutien et Appui pour cette commission ?  
Aline termine son contrat le 31/12 et Renaud reprend la relève pour la CEC  
S'articuler avec le GT Journée d'étude ? Y a-t-il un besoin ? Eclaircissement sur comment animer un atelier ?

*Réponses :*

Ils ont leur place à la journée d'étude en présentant l'analyse du PSSM.

Pour la CEC : pour les projets/thématiques spécifiques on pourrait faire appel à eux pour la méthodologie, si besoin et nécessité du groupe.

Les solliciter (les animateurs de la CEC) à participer à la CEC lorsque cela est nécessaire et pas de participation systématique.

- Psy de 1<sup>ère</sup> ligne : qu'est-ce qu'on en fait en CEC ? Au niveau du CA de la FéWaSSM ? Avons-nous un rôle à jouer ? Ce sont les réseaux qui portent et organisent ce dispositif. Il faut rester impliqué dans ces réseaux. Pouvoir d'action par rapport au réseau de chaque SSM.

Art 6 de la convention a changé : si le bénéficiaire ne veut pas partager les informations, il a le droit de refuser tout en continuant à bénéficier du dispositif.

Si la CEC veut émettre un avis c'est tout à fait possible. L'idéal serait alors d'inviter les psychologues/ et personnes aguerris qui participent à ce dispositif.  
Le cadre va vers une action interdisciplinaire.

La question qui se pose c'est à qui sera destinée dispositif ? Qui est vulnérable ?  
Qu'est-ce que le travail en réseau ? Simplement le travail avec un généraliste ou autre ? Chaque réseau peut rajouter des éléments supplémentaires à la convention si cela est nécessaire.

Allons-nous vers du outreaching ? Ou autres ?

**CSP** : questionnement vu le nombre restreint de participation. Comment définir, redéfinir les objectifs de la CSP. Idée était d'envoyer un mail à l'ensemble des membres et équipes pour les solliciter à venir en discuter.

Espérance ne peut pas suivre ce rythme de réunion. La dernière CSP a donc été annulée.

Il est rappelé l'importance d'avoir un soutien de l'ensemble du CA pour les différents mandats, commissions et autres vu le travail conséquent qui en résulte.

**CAF** : A été annulée afin de pouvoir d'abord avancer dans le travail de la révision du décret, il y avait également beaucoup d'absents car les membres ne sont pas disponibles en après-midi  
**Annonce de la mise en route du GT DT-psy** : voir au point Mandat

#### 4. Retour des mandats : Cresam, FASS,...

- Crésam :
  - quand prévoit-on une rencontre avec Marie et Patrick ? En février 2022 au moment du CA.
  - mandat au CA/AG : Benoît ne peut assurer ce mandat en même temps que celui assuré au sein du CA de la FéWaSSM. Il souhaite donc passer la main ; et d'autres mandataires s'en vont également. Tout le bureau est sortant. Décision : prolongation des mandats de 6 mois pour se laisser le temps de trouver d'autres personnes.  
C'est un vrai investissement, cela prend beaucoup de temps.  
Comment la FéWaSSM va-t-elle mobiliser des mandataires pour continuer à jouer un rôle au Crésam.
- FASS : ANM : Sophie mais absente.
- Unipso : réunion annulée donc RAS
- Lancement du GT-Dt Psy : Isabelle : Salle Viroin 10 personnes max. A lancer rapidement ou en visioconférence ?

## 5. Retour Journée d'Etude :

- Invitation envoyée + lien d'inscription
- Affiches en impression : distribution le plus rapidement possible et au 14/12 au moment de l'AG. Pas d'invitation papier. Tout se fera électroniquement et via le site internet
- Préparation d'une liste de tâche
- Mail envoyé : appel à contribution pour des œuvres en rapport avec le thème ou simplement en rapport avec ce qui est réalisé dans les SSM + photographie dans les équipes ?
- Avancements et demandes :

Pour l'Atelier 2. Pourriez-vous solliciter vos équipes afin de trouver une situation clinique qui illustre l'évaluation pluridisciplinaire : au début, au milieu et à la fin de processus. En lien avec l'analyse qualitative des PSSM ?

Exemple : par l'exemple d'une situation clinique, montrer le processus d'évaluation.

## 6. Vie de l'Asbl :

### a) Organisation AG du 14/12

- De 9h30 à 12h
- Au Delta : salle Médiateur ou une autre plus grande pour permettre un max de personne d'être présents.  
Espérance doit préciser le nombre de chaises et de tables  
Emel ira voir sur place  
Vérifier s'il y a le matériel technique.
- Convocation à envoyer avec ODJ : 2 personnes max avec inscription en ligne.
  - Révision du décret  
Dire où en est ?  
Processus de travail, l'ambiance générale  
Positionnement par rapport au financement
  - Divers : Journée d'étude, etc...

→ Prévoir un PPT : à préparer avec délégation du Décret

### b) Retour rencontre LBSM

Etaient présents : Yahâ Samii (directeur), Valérie Sprackeels (admin, AS SSM L'été), Paul Jaumaux (Admin ou même résident ? Psychologue, SSM l'Adret), Benoît, Sophie et Emel.

Agréable et intéressante réunion

Points abordés :

- Historique LBSM/FéWaSSM et 2023, ce seront les 100 ans de la LBSM. Appel à collaboration pour organiser un colloque à l'occasion de cet anniversaire.
- Liens avec les partenaires de la FéWaSSM
- Question de la pluridisciplinarité
- Question de la fonction de psychiatre : fort en interrogation par rapport à la fonction. Volonté du Cabinet pour valoriser cette fonction. Cliniquement très important d'avoir un psychiatre. Le travail n'est pas le même avec et sans psychiatre.
- Conclusion : ils vont nous envoyer leur convention  
Calcul pour financement des psychiatres ? Quels points communs ?

Comité de préparation : à préparer ! Espace qui réfléchit et espace plus concrète

Se revoir : au sein de leur CA : 4ème vendredi du mois 11h-13h ? En février ?

→ Ok le 25 mars de 11-13h : Benoît, Anne, Sophie et Emel. A confirmer auprès de la LBSM

## 7. Suites questions COMAC

- Mail bien envoyé aux 2 SSM non-membres  
Nous devons rester pro-actif.  
Après l'AG proposer un temps de réunion. Par exemple en janvier 2022. L'occasion d'informer et non d'échanger.  
Geoffrey et Isabelle C. sont d'accord pour participer à la rencontre.

→ Le 25/01 de 12h – 13h30 à proposer. Emel envoie le mail. Salle réservée à la MAP (Salle Viroin)

- Mail envoyé à Psytoyens : Monsieur Vilain François nous envoie des disponibilités pour une rencontre pour le mois de janvier/février 2022.
- Recommandations pour le Site internet : Emel a une formation 2/12 pour y répondre
- Mail envoyé pour l'interpellation de l'AVIQ par rapport au GT Encodage : nous n'avons pas de retour.

## 8. Coordination

- Subvention facultative  
Au départ la demande a été faite pour 18 mois, et l'AVIQ a compris que c'était une demande pour 6 mois (01/07/2021 – 31/12/2021). Donc on a envoyé deux demandes : jusqu'au 31/12/2021 et du 01/01/2022 – 31/12/2022. Il n'a donc pas été nécessaire de donner un préavis compensatoire à la coordinatrice.
- Formation Site internet le 2/12 pour 4 h
- Retour d'un membre : lorsqu'une dérogation est refusée la FéWaSSM peut-elle intervenir d'une manière ou d'une autre (référence à la CSP)

→ La FéWaSSM ne peut rien y faire

- Sollicitation de la Revue Observatoire, Lecompte Romain.  
Le sujet est très intéressant et cela concerne directement nos équipes. Malheureusement, le temps imparti (réponse pour le 17/12) ne nous permet de répondre favorablement. Lui demander si après la journée d'étude, il serait intéressé par nos actes ?  
Il reste néanmoins important d'écrire cet article et le soumettre à plusieurs revues.
- Obligation vaccinale :  
l'information ne semble pas si claire et pas tranchée :  
Quelles obligations pour l'employeur ?  
Qui va vérifier si tout le monde est en ordre de vaccination ?  
Quid des psy indépendants et autres métiers ?  
Quid si refus de se faire vacciner ?  
Obligations pour les psychologues mais également pour l'ensemble du personnel d'un SSM ?

Emel a contacté Christophe H. (AVIQ) et il confirme qu'au niveau des informations, ils sont (tant à l'AVIQ qu'au Cabinet) au même stade que nous tous. Il n'y a encore rien qui a été décidé pour les "soignants" et autres membres du personnel des services de santé mentale au sens large. Ils ne manqueront pas de revenir vers nous dès qu'ils auront plus d'informations à communiquer.

Les SSM seront certainement assimilés à cette obligation.

Teresa va aussi faire appel à son service juridique pour avoir leur position s'il y en a une.

→ Envoyer mail aux membres

**Télétravail :**

- Certains SSM instaure le télétravail pour les réunions.
- Refaire la déclaration ONSS pour le nombre de personnes qui seront en télétravail.

**9. Cabinet/Aviq :**

- Travaux Avant-projet décret  
L'ambiance reste positive et le dispositif est efficient.  
Les attentes sont entendues (pas encore actées ni d'accord budgétaire), écrites directement.

Aujourd'hui le travail qui s'effectue nous amène à un travail de réécriture du texte décretaal. L'AVIQ est partenaire de ce travail de réécriture et demande l'évaluation budgétaires des mesures envisagées. C'est ce texte co-construit avec l'administration qui sera adressé au cabinet.

Point d'attention : dossier informatisé et le budget informatique ? Ces points sont repris dans les frais de fonctionnement.

- Assises de la première ligne : phase d'analyse toujours en cours. Les assises commenceront l'année prochaine.
- Etat de l'analyse des décomptes et 2<sup>ème</sup> avance
  - Certains SSM n'ont toujours pas reçu leur décompte
  - Réponse reçue au mail le 28/10 :
  - a) Les démarches en vue de liquider les soldes ou récupérer certains montants devront débuter courant de semaine prochaine, espérant aboutir à une liquidation sur le compte des institutions aux environs de la mi-novembre 2021 et au plus tard pour fin novembre 2021.
  - b) Concernant les Arrêtés ministériels pour les Accords Non-marchands 2021, nous avons reçu l'avis de l'Inspection des finances la semaine dernière et mettons tout en œuvre pour que ceux-ci puissent être signés par Mme la Ministre, dès que possible.  
Dès lors, pour la fin de ce mois de novembre et même peut-être avant, les documents officiels pourront être transmis.

- c) Le PFA (Prime de Fin d'Année) sera transmis en même temps que les Arrêtés Ministériels des Accords Non-Marchands 2021.
- d) Concernant la circulaire de fermeture du réveillon du 24/12 et du 31/12, il y a lieu de vous référer à la direction des Soins de Santé Mentale ([sante.mentale@avig.be](mailto:sante.mentale@avig.be)): ce qui a été fait et Christophe H. nous a confirmé que ce sera transmis prochainement

#### 10. Divers

- Réunions se maintiennent en présentiel si les conditions le permettent.

Pour le Bureau,

Benoît Van Tichelen, Président

Sophie Meunier, Secrétaire

Emel Bergsoj, Coordinatrice